



Réuni en séance le 14 décembre 2016, en présence de 38 membres, le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

- 1. Décisions fiscales exercice 2017** : il accepte, à l'unanimité, les décisions fiscales de l'exercice 2017 (identiques à 2016), à savoir :
- le coefficient d'impôt à 1.0
 - l'indexation à 170%
 - l'impôt personnel à CHF 18.-
 - la taxe sur les chiens à CHF 120.-.

2. Budget 2017 :

Il accepte, par 36 voix pour et 1 contre le budget 2017 des SIB et de la Municipalité, à l'exception des postes votés séparément ci-dessous :

- 01 Il accepte à l'unanimité les incidences budgétaires pour la Commune du contrat de fermage de SEDRE SA pour le réseau électrique
- 02 Il accepte par 25 voix pour, 10 contre et 2 abstentions, l'investissement de CHF 55'000.- pour le remplacement d'un véhicule de police
- 03 Il accepte par 13 voix pour, 12 contre et 12 abstentions l'investissement de CHF 200'000.- pour la participation des Travaux Publics aux frais des travaux SIB pour les routes de Verbier (non portées au budget)
- 04 Il accepte par 30 voix pour et 7 contre l'investissement de CHF 50'000.- pour l'étude d'un centre de tri intercommunal avec Vollèges.

3. Décisions diverses :

- 01 Il accepte par 32 voix pour et 4 abstentions la mise à jour du règlement sur la la Taxe de Promotion Touristique (TPT)
- 02 Il accepte par 27 voix pour, 1 contre et 9 absentions le postulat pour la valorisation de l'espace public de la Place centrale de Verbier.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 15 février 2017.